

#FranceRelance #Forêt #Environnement

Renouvellement des forêts

Le volet forestier du Plan de Relance concerne 3,5 millions de citoyens

Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement mobilise une enveloppe de 150 millions d'euros pour financer des opérations le renouvellement de la forêt. Notre Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, très au fait du sujet forestier a œuvré pour que la forêt puisse bénéficier d'un plan ambitieux à la hauteur des enjeux liés à l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques. Fransyla, représentant des propriétaires forestiers, revient sur les modalités de la mise en place de ces aides accessibles au plus grand nombre, c'est-à-dire aux 3,5 millions de citoyens propriétaires de forêts.

50 millions d'arbres en 2 ans !

Le plan de relance fixe un objectif de renouvellement forestier sur 45 000 ha de forêt à améliorer, adapter, régénérer ou reconstituer avant fin 2023 avec environ 50 millions d'arbres. Il s'agit d'un dispositif inédit dans son ampleur et c'est un défi lancé aux propriétaires forestiers qui sont appelés à se mobiliser, accompagnés de leurs conseils sur le terrain (technicien CRPF, gestionnaires, experts, coopératives...). L'enjeu est majeur pour les forestiers qui, face au défi de l'adaptation au changement climatique, ont besoin d'être soutenus pour assurer dès aujourd'hui les actes de gestion durable qui auront des répercussions sur les décennies à venir.

Adaptation des forêts au changement climatique

Trois cas de figures structurent la mise en place des aides pour la reconstitution de peuplements : ceux sinistrés par des crises sanitaires (I), ceux apparaissant comme vulnérables aux effets du changement climatique (II) et enfin les peuplements pauvres avec l'objectif d'améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique (III). Les cas I et II représentent le volet adaptation, tandis que le cas III constitue le volet atténuation.

Le Gouvernement comme toute la filière Forêt Bois met l'accent sur l'importance de la diversification des essences. Ce sujet est cependant très sensible et doit surtout être adapté aux réalités du terrain et aux disponibilités de plants en pépinières. D'autre part, compte-tenu de la rapidité de mise en œuvre du plan, la prise en compte des capacités en production de graines et en mise en culture par nos pépinéristes seront les clés de la réussite du projet...

Un défi collectif

Fransylva, en contact régulier avec le Ministère de l'Agriculture, oeuvre pour simplifier l'accès des propriétaires forestiers à ce dispositif, quelle que soit la taille de leurs parcelles. Aussi, conformément au souhait de Fransylva ils pourront déposer des dossiers directement auprès des services de l'Etat. Toutefois, le Ministère a aussi lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à sélectionner des opérateurs de l'amont forestier en capacité de présenter des projets de regroupement d'envergure au niveau régional voire suprarégional. Les professionnels sont ainsi appelés à déclarer jusqu'au 7 janvier, leurs intentions de projet, afin de donner une estimation de l'effort à réaliser auprès des pépiniéristes.

« Nous avons une opportunité unique, mais très courte, d'initier un grand renouvellement de nos forêts pour les rendre plus résilientes au changement climatique, sans sacrifier la production de bois d'œuvre. Saisissons cette chance! » conclut Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

A propos de Fransylva

Fransylva, la Fédération nationale des syndicats des forestiers privés de France représente les 3,5 millions de propriétaires et regroupe : 15 unions régionales, 73 syndicats départementaux ou interdépartementaux en métropole et 3 structures dans les DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion), soit plus de 50 000 adhérents (pour environ 1/4 de la surface des forêts privées). Elle représente les sylviculteurs auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt bois et des organismes non gouvernementaux impliqués dans la filière forestière. Elle informe les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques, environnementales et économiques. Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques responsables avec sérénité et les incite à s'engager dans une gestion durable de leur forêt.